

Le plastique en pratique

#1

Avril 2023

Introduction

Cette FAQ a pour objectif :

- De dresser un inventaire non exhaustif des différents plastiques, de leurs usages
- De rappeler les points réglementaires de la Loi AGECE sur les interdictions de la vaisselle plastique
- D'attirer l'attention des opérateurs de restauration dans le choix et l'entretien de la vaisselle en cas de substitution des plastiques à usage unique

Qu'est-ce que le plastique ?

Il n'existe pas un plastique mais des plastiques. La définition réglementaire est la suivante :

On entend par **matière plastique** un polymère, auquel des additifs ou d'autres substances ont pu être ajoutés, capable de servir de principal composant structurel de matériaux et d'objets finaux (cf. *définition du point 2 de l'article 3 du [règlement \(UE\) n°10/2011 du 14 janvier 2011](#)*). Ce règlement contient notamment une liste positive de monomères, substances de départ et additifs pouvant être utilisés dans la fabrication des matières plastiques qui vont entrer en contact avec des denrées alimentaires. [L'article D 541-330 du Code](#) de l'Environnement précise cette définition.

Quelles sont les sources de matière plastique ?

La matière plastique peut être obtenue par la **transformation des produits pétroliers, du gaz** et de **matières d'origine végétale**. Selon leur origine on parle de **plastique synthétique issu des ressources fossiles** ou de « **bioplastiques** » **issus de végétaux**, entre autres.

➤ Les plastiques issus des ressources fossiles

Trois types de plastique : les élastomères, les thermodurcissables et les thermoplastiques

- **Les élastomères** peu utilisés en alimentaire (isolants, chaussures, pneus etc.)
- **Les thermodurcissables** plastiques dont la forme est irréversible une fois moulés -ils ne ramollissent plus
- **Les thermoplastiques :**

Symboles de recyclage*	Les types de thermoplastiques	Les usages
	PET ou PETE (Poly téréphtalate d'éthylène)	Le PET se recycle à 100% et ne perd pas en principe ses caractéristiques fondamentales. Bouteilles à boissons, flacons, pots, barquettes pour fours (220°C), couvercles
	PE HD (polyéthylène haute densité) <i>Opaque, résistant aux chocs, imperméable à l'eau, à certains produits chimiques, au gaz et aux arômes.</i>	Bouteilles, Flacons, Bidons, caisses casiers réutilisables, Fûts tubes
	PVC (Polychlorure de vinyle)	Bouteilles flacons barquettes feuilles pour thermoformage

	PE BD (polyéthylène basse densité ou Low Density) <i>Souple, résistant aux chocs, imperméable à l'eau.</i>	Produits souples (Films étirables et rétractables) sacs sachets, bouteilles souples, flacons, bouchons vissés ou encliquetés ...
	PP Poly propylène	Vaisselle, récipients alimentaires réutilisables, gourdes, pots de yaourts, pailles, flacons, pots, films et sachets
	PS Polystyrène expansé Dur et cassant	Barquette alimentaires, isolant thermique, boîtes de congélation, couverts et gobelets jetables, ustensiles de cuisine, palettes
	OTHER ou O – Autres plastiques : PC Polycarbonate PA Polyamide, PLA CPLA ...	Bouteilles Flacons Films alimentaires

*Un emballage en plastique peut posséder un [logo en triangle](#) avec 3 flèches. Ce logo (cercle de möbius) indique que le produit est recyclable (ce qui ne veut pas dire qu'il sera recyclé paradoxalement). Ce symbole et le chiffre qui l'accompagne indiquent la nature du plastique dont est constitué le contenant ou l'emballage. Si ce logo est utilisé pour les déclarations de contenu recyclé, doit apparaître en son centre le % de matière recyclée

Exemple :

➤ **Les plastiques dits « Bioplastiques »**



Les bioplastiques désignent deux types de matériaux :

> **les plastiques « biosourcés »**, plastiques composés, en partie ou en intégralité, de matériaux d'origine naturelle et renouvelable. Du plastique qui réduit sa dépendance au pétrole et qui est élaboré à **partir de biomasse d'origine végétale ou animale (canne à sucre, pomme de terre, amidon de maïs, patate douce, etc.)**.

> **les plastiques « biodégradables »**. Ce sont des plastiques qui peuvent se décomposer grâce à l'action de d'organismes biologiques dans certaines conditions de T°, d'humidité, d'environnement. **Attention !** les plastiques « Biodégradables » ne sont pas nécessairement « biosourcés ». Des plastiques conventionnels à partir de pétrole peuvent être « biodégradables ». Les normes en vigueur n'exigent pas que le plastique soit 100% biodégradable, il peut être dégradable en milieu terrestre mais pas en milieu marin.

> [l'article L541-9-1 du code de l'Environnement](#) interdit l'apposition de la mention « Biodégradable » ou « respectueux de l'environnement » ou tout autre mention équivalente sur un produit ou un emballage.

Les plastiques « biosourcés » les plus courants :

Désignation	Source	Fin de vie	Utilisation
PLA (acide polylactique) et CPLA (acide polylactique cristallisé)	Amidon de maïs	Compostable en milieu industriel Pas de collecte possible A date	 Couverts (CPLA) et couvercles Pailles, verres, lamination de bols, boîtes et tasses
PE « vert »	Dérivé de la canne à sucre	Recyclable avec le plastique	 Barquettes

Quelles sont les obligations pour la matière plastique au contact alimentaire ?

Le terme d'**alimentarité** désigne l'aptitude d'une matière à pouvoir entrer en contact avec les aliments sans altérer ces derniers sur le plan moléculaire. Le **certificat d'alimentarité** permet donc de garantir l'absence d'interaction pour un usage parfaitement viable sur une durée de temps indéterminée. **Sur la base de tests de migration et d'analyses rigoureuses, un certificat d'alimentarité comporte plusieurs informations pour attester de la viabilité d'un produit destiné au contact alimentaire. Parmi les données essentielles, on retrouve :**

- La composition du produit ;
- L'usage ;
- Les conditions environnementales : température ;
- Le numéro du lot ;
- Les identités des entreprises productrice et vendeuse : celles-ci peuvent parfois être la même ;
- Les références légales relatives au règlement CE 1935/2004.

A chacun des stades de fabrication ou de transformation du matériau ou de l'objet, l'industriel doit s'assurer que les différents constituants utilisés figurent sur la liste positive [du règlement](#) CE N° 1935/2004 du 27 octobre 2004 et qu'ils respectent les exigences et limitations d'emploi en matière de composition (teneurs maximales, critères de pureté...) ainsi que des spécifications d'emploi (temps/Température/ composition de l'aliment *gras etc.*).

Quels sont les textes fondamentaux qui ont pour objectifs de restreindre l'utilisation du plastique ?

1/ **La loi EGALIM 1 du 18 octobre 2018 qui engage l'interdiction et la substitution des plastiques :**

***Depuis le 1^{er} janvier 2020 :** Interdiction de certains ustensiles plastiques à usage unique (pailles, touillettes...), des bouteilles d'eau plate en plastique en restauration collective scolaire.

***Dès le 1^{er} janvier 2025 :** Interdiction les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective : structures accueillant des enfants de moins de 6 ans et cantines scolaires (en 2028 pour les communes de moins de 2000 habitants)

2/ **La loi AGECE du 10 février 2020 qui renforce la réduction de l'utilisation de certains plastiques à usage unique, le développement des solutions de réemploi et la mise en place de vaisselle réutilisable en restauration rapide et en portage à domicile (cf ci-dessous), met fin , au plus tard le 1er janvier 2025, à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique, dans les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, les centres périnataux de proximité ainsi que les services mentionnés au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er de la deuxième partie du code de la santé publique .**

Pour memo :L'article L 541-15-10 du Code de l'Environnement introduit la définition du **plastique à usage unique** : **produit fabriqué entièrement ou partiellement à partir de plastique et qui n'est pas conçu**, créé ou mis sur le marché pour accomplir, pendant sa durée de vie, **plusieurs trajets ou rotations** en étant retourné à un producteur pour être rempli à nouveau, ou qui n'est pas conçu, créé ou mis sur le marché pour être réutilisé pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu .

Quelles sont les interdictions à date et à court terme* des plastiques **en restauration ?

➤ Les interdictions



Assiettes composées Partiellement de Plastique, y compris Avec un film plastique	Tous les gobelets plastiques à usage unique sauf ceux < 15% jusqu'au 31 Décembre 2023 ↓ 8 % au 31 décembre 2025 → Au-delà Gobelet sans plastique	Couverts vendus seuls ou associés à des Emballages (cuillère associée à un yaourt, fourchette Associée à une salade, etc.) et interdiction des couverts en plastique dans les établissements pénitentiaires, les de santé ,dans les transports	Pailles et pailles associées à des emballages, touillettes	Couvercles à verre , en plastique	Récipients, bouteilles, verres et gobelets en polystyrène expansé (PSE) dédiés à la consommation à emporter/consommation nomade
---	---	--	--	-----------------------------------	---

(Pictogrammes CITEO)

➤ **Depuis le 1^{er} janvier 2022** Les services de portage à domicile doivent substituer les contenants à usage unique par de la vaisselle à hauteur de 4 services par semaine

Les défis pour les opérateurs : Choix, gestion et flux d'une vaisselle réutilisable

- Choisir un système de vaisselle pratique, léger avec une ouverture facilitée pour les bénéficiaires
- Aller rechercher la vaisselle chez le bénéficiaire
- Mettre un système de lavage adéquat

➤ **Depuis le 1^{er} janvier 2023** les établissements de restauration rapide (en consommation sur place) doivent substituer les contenants à usage unique par de la vaisselle réemployable (LOI AGECE) :

- La restauration rapide, y compris les boulangeries
- Les cafétérias ou restaurants d'entreprises ou d'administrations, les cantines scolaires
- Les cafétérias ou restaurants des musées, les installations sportives, les parcs d'attractions ;
- Les cafétérias des stations d'autoroute, des gares et des aéroports

Les défis pour les opérateurs :

- **Au niveau des Equipements de cuisine professionnelle, investir dans des solutions de lavage** adaptées aux **choix de vaisselle** et à la **quantité traitée**.
- **Si le choix se porte sur de la vaisselle en plastique réutilisable** pour optimiser **la durée de vie** de la vaisselle plastique, **il convient** :
 - **De définir clairement les usages, la nature des aliments, le nombre de rotations par jour des ustensiles de vaisselle**

- De s'assurer **qu'un détergent de lavage et un produit de rinçage appropriés sont utilisés pour le lavage automatique en machine.**
 - D'utiliser **Un produit de rinçage spécialement formulé** pour **obtenir un séchage rapide et sans traces.** Certaines vaisselles en plastique peuvent **prendre davantage de temps à sécher** en raison de leur **faible capacité thermique et de conductivité.**
 - D'adapter les procédures de lavage : Par exemple, les **petits articles légers** pourront être disposés dans des **casiers munis d'un couvercle sous forme de grille pour les maintenir en place** durant le lavage.
- **Si le choix se porte sur de la vaisselle en verre, porcelaine,** il conviendra également d'utiliser les équipements de lavage et solutions de nettoyage adaptés.

Pour en savoir plus

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Plastiques>

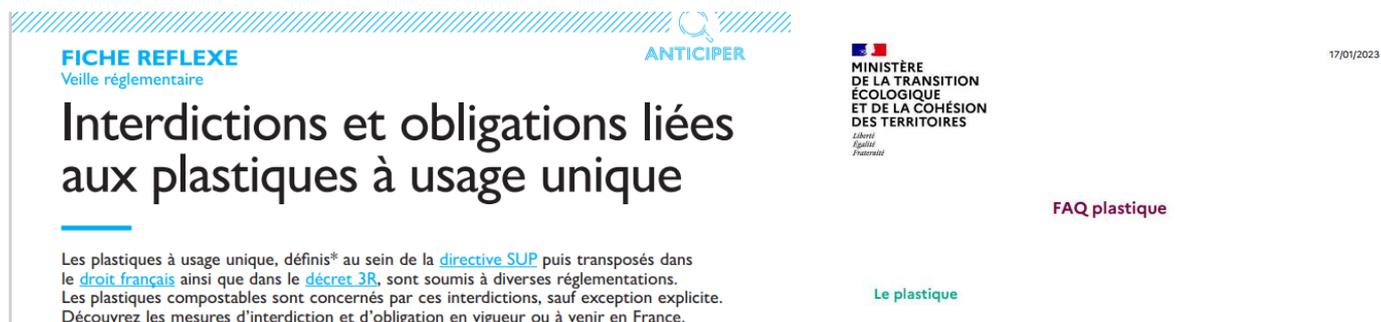
[La réglementation des matériaux au contact des aliments | Contact Alimentaire](#)

[FAQ plastique Ministère de la Transition Ecologique](#)

<https://www.citeo.com/le-mag/nouveaux-plastiques-et-plastiques-biosources-quelle-place-dans-leconomie-circulaire>

[Fiche Réflexe Citeo interdictions et Obligations plastiques à usage unique](#)

[Fiche Réflexe CITEO Lois AGEC et Climat et Résilience](#)



FICHE REFLEXE
Veille réglementaire

ANTICIPER

Interdictions et obligations liées aux plastiques à usage unique

Les plastiques à usage unique, définis* au sein de la [directive SUP](#) puis transposés dans le [droit français](#) ainsi que dans le [décret 3R](#), sont soumis à diverses réglementations. Les plastiques compostables sont concernés par ces interdictions, sauf exception explicite. Découvrez les mesures d'interdiction et d'obligation en vigueur ou à venir en France.

17/01/2023

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

FAQ plastique

Le plastique